

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2007 - Convocation du 22/05/2007
Compte rendu affiché le : 07/06/2007
Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	23

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER)

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; Mme ZULI; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Décision budgétaire modificative n° 2

Par délibération en date du 26 avril 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires d'acquisitions immobilières constituant le terrain d'assiette du futur hôpital intercommunal. Il convient de traduire budgétairement cette délibération en prévoyant des crédits pour ces acquisitions.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une décision modificative en créant une ligne de crédit de 450 000.00 € pour acquisition immobilière (chapitre 21, article 2111). Cette décision est équilibrée en recettes pour le même montant de 450 000.00 € en emprunts (chapitre 16, article 1641).

En outre, les modifications intervenues dans les status de l'AREP et l'examen des demandes complémentaires de la MJC imposent de modifier également le BP conformément au tableau jci-dessous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2007 et sa décision modificative n° 1,
- ADOPTE la présente décision modificative n° 2 conformément au tableau ci-dessous et équilibrée en sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 012			
Article 65131	- 51 900		
Chapitre 05			
Article 6574	+ 23 400		
Chapitre 022	+ 28 500		
Total	0,00		0,00

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 21		Chapitre 16	
Article 2111	+ 450 000	Article 1641	+ 450 000
Total	+ 450 000		+ 450 000

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 31 mai 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/06/2007
Publication ou affichage du 06/06/2007
Paul LAFFLY,
Maire.

